

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE D'ABIDJAN

Le Procureur de la République informe l'opinion nationale et internationale que la procédure judiciaire ouverte à la suite de l'attentat terroriste perpétré dans la ville balnéaire de Grand-Bassam, le 13 mars 2016, a abouti au renvoi des accusés devant le Tribunal Criminel siégeant à Abidjan.

Toutefois, l'audience prévue le 06 juillet 2022 ne pourra pas se tenir, eu égard au grand nombre de victimes et de représentants de victimes résidant hors du territoire de la République, qui souhaitent se constituer partie civile en vue de la défense de leurs intérêts.

Par conséquent, le Procureur de la République fait savoir que pour une bonne administration de la justice, ce procès se tiendra dans le courant du mois d'octobre 2022.

Pour rappel, le dimanche 13 mars 2016, trois hommes armés s'étaient rendus sur la plage de Grand-Bassam et avaient ouvert le feu sur certaines personnes qui s'y trouvaient.

Au triste bilan de cette attaque, il a été dénombré dix-neuf (19) morts dont dix (10) Ivoiriens, quatre (04) Français, deux (02) Libanais, une Allemande et un Macédonien, ainsi que trente-trois (33) blessés.

Fait à Abidjan, le 1er juillet 2022

Le Procureur de la République d'Abidjan



ADOU RICHARD CHRISTOPHE

